



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 janvier 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN

Excusés : Maxime DETHURENS, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Olga MERMET, Véronique RUDAZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
2. Travaux de rénovation de la mairie : suivi
3. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) : consultation fédérale – discussion sur une prise de position communale
4. Traité TiSA (accord international sur le commerce des services)
5. Acquisition d'une œuvre d'art : décision
6. Evénement « village gaulois », août 2019
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence. Il excuse l'absence de Maxime Dethurens (vacances), d'Olga Mermet (travail), d'Andreea Capitanescu Benetti et de Véronique Rudaz (malades).

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Les membres du conseil n'ayant aucune remarque, le procès-verbal du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteur.

#### 2. Travaux de rénovation de la mairie : suivi

Hubert Dethurens averti le CM que ce point sera dorénavant mis à l'ordre du jour de chaque séance.

Une rencontre a été organisée avec l'entreprise générale Guillet SA et M. Golub pour définir le cahier des charges des matériaux et des besoins par pièce. Le maire signale, par exemple, qu'il a été décidé de changer la moquette et les



lambris de la salle du conseil pour qu'ils soient plus modernes, mais de garder les poutres afin de préserver l'authenticité du lieu. Les équipements, électriques notamment, ont également été définis dans les grandes lignes pour chaque étage. Ces éléments permettront à Guillet SA de chiffrer les travaux et d'établir un premier budget qui sera soumis au CM.

Bradley Stillwagon souhaite savoir si le pylône en métal au centre de la salle du rez-de-chaussée sera conservé. Cette question est encore ouverte, car une solution alternative doit être trouvée.

Hubert Dethurens ajoute que l'autorisation de construire n'a toujours pas été délivrée, alors que le département nous avait indiqué oralement début décembre que tout était en ordre. Au niveau du planning prévu, après réception du cahier des charges détaillé et chiffré de Guillet SA, le conseil devra voter un crédit d'investissement soumis à 40 jours de délai référendaire. Si tout se passe comme prévu, les travaux devraient pouvoir débuter en mai ou juin.

### 3. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) : consultation fédérale – discussion sur une prise de position communale

Le maire rappelle que la commune est consultée en tant que commune touchée par des nuisances dans cette phase de consultation publique. La prise de position communale devra être transmise à la Confédération (Office de l'aviation civile) en mars. Différents documents ont été mis à la disposition des conseillers pour compléter les informations données lors de la séance de décembre.

Laurent Thévenoz s'étonne que l'augmentation prévue du nombre des passagers, de la pollution et du bruit soit aussi conséquente. De plus, les mesures pour sanctionner d'éventuels problèmes ou dépassements semblent minimales. Hubert Dethurens explique qu'un avion atterrissant en dehors des heures autorisées, ne doit s'acquitter que d'une taxe de CHF 20.00 ! Il indique que c'est précisément l'allongement des heures d'exploitation de l'aéroport qui n'est pas souhaitable. Bradley Stillwagon estime que les avions d'aujourd'hui se sont déjà considérablement améliorés au niveau du bruit et que les nouveaux avions seront de moins en moins bruyants. Hubert Dethurens rétorque que les taxes actuelles n'étant pas dissuasives, les compagnies continuent de faire voler leurs vieux avions à Genève. De plus, il rappelle que des tarifs de transport avantageux (9 Euros) incitent même certains passagers à venir à Genève depuis Lyon, ce qui contribue à l'augmentation du nombre de passagers. En outre, la majorité des passagers ne fait que transiter par Genève et ne rapporte donc rien du tout à notre canton.

Stéphane Grobéty souligne l'importance d'un aéroport de proximité pour les entreprises genevoises, c'est un atout indispensable à notre économie.

Hubert Dethurens répond qu'il ne s'agit pas d'arrêter le progrès, mais d'éviter la démesure.

Plusieurs membres du conseil s'inquiètent des nuisances annoncées, notamment du bruit et de la pollution.

Jean-Pierre Gantner souhaite rappeler que, lors de la construction de l'aéroport, il n'y avait quasiment pas d'habitations à Cointrin, alors qu'aujourd'hui la ville a rejoint l'aéroport, comme c'est le cas pour de nombreuses villes.



Le maire procède au vote. Par 6 OUI et 2 Abstentions, le conseil municipal souhaite s'opposer au plan PSIA en l'état et demande que les points suivants soient contenus dans l'argumentaire : sous-estimation de la pollution engendrée, horaires trop étendus, vols trop fréquents, taxes aéroportuaires trop basses, mesures pour réduire le bruit insuffisantes, aucune mesure suffisamment contraignante pour contrer les nuisances. Le texte définitif sera soumis lors du prochain CM.

#### 4. Traité TiSA (accord international sur le commerce des services)

Hubert Dethurens rappelle que cet accord secret implique que les services, notamment publics, pourraient être sous-traités à des entreprises.

Laurent Thévenoz répond que la Suisse aurait exclu différents services de cet accord, mais comme les négociations sont toujours en cours, il n'est pas certain que tous les secteurs seront protégés.

Stéphane Grobéty ajoute que le principe de décider entre multinationales et gouvernements, en outre dans le plus grand secret, est totalement contraire à la démocratie.

Personne ne s'y opposant, le maire propose que Laconnex, à l'instar de plusieurs communes, se déclare zone hors TiSA. Une résolution sera envoyée au Conseil d'Etat et à la Confédération et la population avisée par un tout-ménage.

#### 5. Acquisition d'une œuvre d'art : décision

Suite à la visite de plusieurs conseillers en décembre chez M. de Montaigu, le maire informe le CM de sa décision d'acquérir l'œuvre proposée. Renseignement sera pris auprès du fonds cantonal genevois de décoration pour savoir si cet achat pourrait être pris en charge.

#### 6. Événement « village gaulois », août 2019

Hubert Dethurens annonce qu'un groupe d'habitants s'est réuni afin d'organiser une grande fête villageoise en août 2019. Le thème général est inspiré d'Astérix et les gaulois et plusieurs idées d'animations sont déjà lancées : fermeture du village à la circulation, grand chapiteau sur la place du Four-Banal, sangliers rôtis, diverses activités, fondue, potion magique et toboggan géant, entre autres. De nombreux éléments doivent encore être décidés, le budget notamment, et le comité d'organisation a prévu de se réunir une fois par mois. Toutes les sociétés villageoises seront sollicitées.

Jean-Pierre Gantner informe le CM que cette fête aura lieu du 9 au 11 août 2019 et pour éviter de surcharger le programme de l'année, CinéLaconnex n'aura pas lieu en 2019. Il ajoute que le soutien logistique et financier de la commune sera indispensable à la réussite de ces festivités. Maxime Dethurens, Marc Dupraz, Catherine Koumrouyan et Jean-Pierre Gantner font partie du comité d'organisation et donneront au CM des informations sur l'avancée du projet.

Hubert Dethurens insiste sur l'importance d'une communication rapide, au plus tard un an avant, de la date de cet événement pour éviter que d'autres grandes fêtes n'aient lieu en même temps.



## 7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Carrefour route de Laconnex - Pré-Lauret* : une rencontre a été organisée entre les responsables de la sécurité routière cantonale et les mairies de Bernex, Soral et Laconnex afin de discuter des mesures qui seront prises pour sécuriser ce carrefour. En l'état, ce carrefour présente effectivement un danger en raison du passage de la piste cyclable devant le stop, limitant la visibilité de l'automobiliste et ne garantissant pas la sécurité des cyclistes. La construction d'un giratoire étant trop onéreuse, il est proposé d'avancer le stop et de détourner la piste cyclable en contrebas sur la route de Pré-Lauret de manière à permettre une meilleure visibilité pour les automobilistes.
- ❖ *Spectacle de Brigitte Rosset* : le maire informe les conseillers que la soirée du vendredi 16 mars sera organisée par Laconnex. Plus d'informations seront données par Véronique Rudaz lors du prochain conseil. Laurent Zimmermann annonce qu'il donnera très volontiers un coup de main.
- ❖ *Voix Libres*: Hubert Dethurens informe que l'association que nous soutenons a reçu le Prix International des Droits Humains à Berne en décembre 2017.

## 8. Divers

- ❖ *Buvette du stade* : le maire annonce que Marie-Claire Colliard ne souhaite plus continuer la gestion de la buvette et cessera donc cette activité fin juin 2018. De plus, il explique qu'un appartement communal se libérant, celui-ci a été proposé à Mme Denisa Olbrichova. Si elle l'accepte, l'appartement de fonction au stade sera également disponible. Il s'agira donc de trouver un gérant pour la buvette qui pourrait éventuellement également être locataire de l'appartement de fonction.  
Thierry Arn demande s'il serait possible que cette buvette devienne un restaurant. Le maire lui répond que toutes les propositions seront étudiées et suggère que les personnes intéressées soumettent un concept à la mairie avec leur dossier. Il ajoute qu'il est aussi envisageable de remettre la buvette au club de foot, comme c'était le cas il y a quelques années, et qu'il va contacter le président pour en discuter avec lui.
- ❖ *Eclairage* : Laurent Zimmermann informe que des lampadaires sont en panne au chemin de Mollaz.
- ❖ *Place de jeux de l'école* : Bradley Stillwagon informe le CM qu'une réunion de la commission parcs et promenades, convoquée par Véronique Rudaz, a eu lieu récemment. Il a été très surpris de la présence de Mme Dougoud, présidente de l'APESL, qui a présenté un projet artistique de sculptures décoratives, réalisées en commun avec les élèves, pour réaménager la place de jeux de l'école. Bradley Stillwagon a eu le sentiment qu'on lui forçait la main pour réaliser ce projet, alors qu'il estime que l'aire de jeux est plutôt restreinte pour un élément aussi volumineux. De plus la structure



proposée n'est pas un jeu, mais plutôt un objet de décoration sur lequel les enfants pourraient uniquement grimper ou s'asseoir. Suite à cette rencontre, Bradley Stillwagon s'est renseigné auprès du DIP pour avoir plus d'indications sur les normes des préaux et les jeux dans l'enceinte de l'école. Notre préau correspond largement aux surfaces requises afin que les enfants puissent s'ébattre durant la récréation. La place de jeux en tant que telle ne relève pas de l'école. Bradley Stillwagon ajoute qu'il serait judicieux de mandater des entreprises spécialisées afin qu'elles nous soumettent des propositions pour un réaménagement complet de la place de jeux et pour la sécuriser avec une clôture adéquate. Un courrier sera envoyé à l'APESL pour les remercier et les informer que leur proposition n'a pas été retenue.

#### 10. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h45.

Nadia Dupraz  
Secrétaire communale